



# Notaires de France

— DANS LE MONDE —

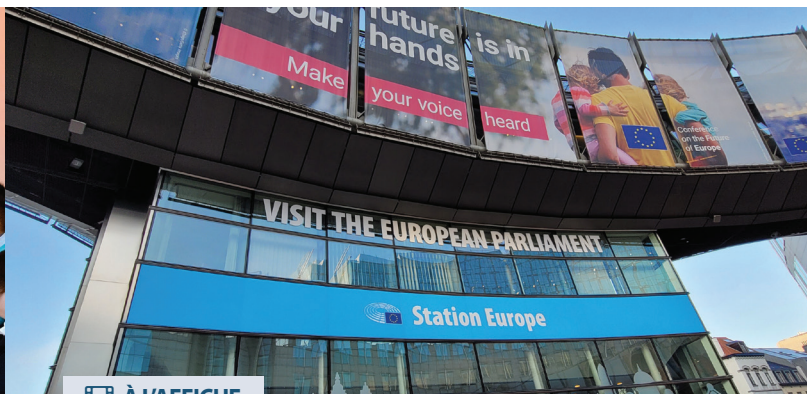


↔ EN LIEN DIRECT

## À LA RENCONTRE DES NOTARIATS D'ASIE CENTRALE

Une délégation du Conseil supérieur du notariat s'est rendue en visite d'étude au Kirghizistan et en Ouzbékistan en novembre dernier. Dans ces deux pays, la numérisation des pratiques notariales s'installe.

PAGE 3



🎬 À L'AFFICHE

## LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE ET LA MOBILISATION DU NOTARIAT EUROPÉEN

Les citoyens, les entreprises, les organisations professionnelles, les associations et les ONG sont appelées à débattre sur l'avenir de l'UE et de ses 27 États membres.

PAGE 5

💬 PAROLES DE...



### VALÉRIE DREZET-HUMEZ

Cheffe de la représentation de la Commission européenne en France.

PAGE 5

🎫 LE BILLET



### POUR UNE EUROPE FORTE ET UNIE

Par David Ambrosiano, président du CSN.

PAGE 2

👁️ VU DE LÀ-BAS

## DES RENCONTRES NOTARIALES POUR S'INFORMER HORS DE FRANCE

Depuis plus de dix ans le Conseil supérieur de notariat organise des Rencontres notariales en collaboration avec les consulats et les ambassades à l'attention des Français expatriés.

PAGE 5

🌍 TOUR DU MONDE DES NOTARIATS

## ENTRETIEN AVEC RÉGINE DOOH COLLINS

Présidente de la Chambre nationale des notaires du Cameroun

À l'instar de l'ensemble des pays de la planète, le Cameroun a été touché par la pandémie mondiale et les mesures de sécurité sanitaire ont impacté le fonctionnement des offices de notaires.

PAGE 4

🔍 FOCUS

## VASTE OPÉRATION D'ENREGISTREMENT D'ENFANTS AU TOGO

Le Fonds Urgence Identité Afrique (UIA) a participé à la délivrance de près de 3 000 actes de naissance à des enfants togolais de la Commune des Lacs 1 située à proximité de Lomé, capitale du Togo.

PAGE 2

⚙️ L'EXPERTISE

## AUX CÔTÉS DES NOTAIRES VIETNAMIENS

Un atelier virtuel en ligne a réuni le 25 novembre 2021 une quarantaine de notaires de l'Association nationale des notaires du Vietnam.

PAGE 6

# Pour une Europe forte et unie

par David Ambrosiano, président du Conseil supérieur du notariat



*En dépit d'un contexte difficile, d'une Europe fragilisée par le Brexit, par la pandémie de Covid-19 et par la situation de l'État de droit dans certains pays qui remettent en cause les fondements de l'Union européenne, la présidence française du Conseil de l'Union européenne, jusqu'en juin 2022, placée sous le slogan « relance, puissance, appartenance », est une formidable opportunité qui revêt de multiples facettes.*

D'abord, sous l'impulsion de la France, les dossiers prioritaires en faveur d'une Europe plus souveraine, notamment dans le domaine numérique et des ressources essentielles, mais aussi l'émergence d'un nouveau modèle de prospérité économique, avec l'instauration de salaires minimums dans l'ensemble des États membres et l'appui renforcé aux énergies vertes, devraient connaître des avancées significatives.

**CONSTRUIRE LE FUTUR** — Autre dimension importante, la Conférence sur l'avenir de l'Europe, vaste consultation citoyenne organisée dans les 27 États, coïncide avec la présidence française. Elle doit donner un nouveau souffle à l'UE, et les sujets qui y sont abordés sont en harmonie avec les attentes de notre pays dans bien des domaines.

**L'IMPORTANCE DU DROIT** — Enfin, cette présidence est, pour nous notaires, l'occasion, en tant qu'officiers publics, d'apporter notre soutien et nos propositions pour construire une Europe plus juste et plus sûre dans le respect des Droits de l'Homme. Les notaires d'Europe réunis dans le Conseil des notariats de l'Union européenne, dont la France est un membre actif, ont fait des propositions organisées autour de trois grands axes :

- État de droit et valeurs européennes, parce que nous défendons les principes du droit continental, largement majoritaire dans nos pays, et une justice préventive.
- Europe du droit et citoyenneté, parce que nous voulons mieux protéger les plus vulnérables et faciliter la vie quotidienne des citoyens dans de nombreux secteurs en faisant avancer les règles de droit communautaire.
- Numérisation et sécurité juridique parce que nous connaissons le potentiel des nouvelles technologies, leur utilité sans pour autant renoncer à ce qui est le fondement de notre profession, la dimension humaine, la sécurité et l'authenticité attachées à nos actes.

Le droit a un rôle moteur dans la dynamique de l'intégration européenne. Les traités, et les États, ont attribué au droit de l'Union un rôle essentiel de changement : ce sont les décisions des institutions européennes qui doivent conduire à une « Union sans cesse plus étroite entre les peuples d'Europe ».

## FOCUS

# Vaste opération d'enregistrement d'enfants au Togo



Le Fonds Urgence Identité Afrique (UIA) présidé par Abdoulaye Harissou, par ailleurs secrétaire général de l'Association du notariat francophone (ANF), a participé à la délivrance de près de 3 000 actes de naissance à des enfants togolais de la Commune des Lacs 1 située à proximité de Lomé, capitale du Togo.

**LE FONDS UIA ET L'ÉTAT CIVIL** — Fondé le 16 septembre 2020, le Fonds UIA intervient en faveur de l'état civil des enfants, en sensibilisant notamment les États et les collectivités d'Afrique subsaharienne. Des centaines de millions d'enfants n'ont pas d'existence juridique sur

Terre et se voient ainsi privés de leurs droits fondamentaux, à l'identité et à la nationalité<sup>1</sup>. Ces droits en ouvrent beaucoup d'autres dans les domaines de l'éducation<sup>2</sup>, de la santé, de la protection contre toutes les formes d'exploitation (travail forcé, embrigadement, exploitation sexuelle, réduction des mariages forcés, etc.). Un état civil permet d'obtenir des pièces d'identité, de s'inscrire sur les listes électorales, de contribuer à la vie économique et sociale.

**CAMPAGNE D'ENREGISTREMENT AU TOGO** — Initiée en avril 2021 par la commune des Lacs 1 (Aného), l'opération conduite avec le soutien d'UIA, de l'Association du notariat francophone (ANF), de la Fondation des notaires de France et d'autres partenaires<sup>3</sup> s'est déroulée le 2 décembre 2021 à l'école primaire publique de Messan Condji. Elle a permis de délivrer gratuitement des actes de naissance à près de 3 000 enfants scolarisés dans le primaire. Sans ce document, ces enfants ne pourraient pas passer les examens de fin de cycle leur permettant de poursuivre leurs études. Le Conseil municipal s'est fixé l'objectif « Zéro enfant sans identité » d'ici à 2025.

**EN SAVOIR PLUS :**  
<https://urgenceidentiteafrique.org/>

1. Abdoulaye Harissou est le co-auteur avec Laurent Dejoie, président de l'ANF, du livre « Les enfants fantômes » paru aux éditions Albin Michel en 2014.

2. D'après le Fonds, 14% des enfants d'Afrique subsaharienne doivent abandonner le CM2 parce qu'ils n'ont pas d'identité légale.

3. L'UNICEF, le PNUD, la Banque Ouest Africaine pour le Développement (BOAD), l'Association internationale des maires francophones (AIMF), l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), des institutions, des entreprises et des fondations.



↔ EN LIEN DIRECT

## À la rencontre des notariats d'Asie Centrale

*Une délégation du Conseil supérieur du notariat s'est rendue en visite d'étude au Kirghizistan et en Ouzbékistan en novembre dernier. Au programme, des rencontres avec les notariats, les responsables des ministères de la Justice et les ambassadeurs de France. Dans ces deux pays, la numérisation des pratiques notariales s'installe. Antoine Dejoie, chef de Pôle Asie centrale témoigne.*

PREMIÈRE ÉTAPE DE NOTRE PÉRIPLE, Bichkek, la capitale kirghize. Nous avons commencé par la visite de l'office notarial de notre consœur Ryslukowa Symbat. Au Kirghizistan, les notaires sont tous titulaires de leur propre office et les actes qu'ils établissent sont principalement des procurations, des documents de cessions de véhicules et autres. L'outil informatique développé par le ministère de la Justice<sup>4</sup> centralise et enregistre les actes dans une base de données depuis mars 2020. Une application « e-notaire » a été mise en place plus récemment. Peu de notaires exercent dans ce pays, montagneux et enclavé, mais nous avons tout de même pu en rencontrer une quarantaine, principalement des femmes, lors d'un séminaire dédié à la « Technologie numérique dans l'activité notariale ».

**DISCUSSIONS AUTOUR DU NOTARIAT KIRGHIZ** — À cette occasion, mais aussi l'après-midi avec les représentants du ministère de la Justice, François-Xavier Bary, directeur général adjoint de l'ADSN<sup>5</sup>, et moi-même avons présenté le système de télétransmission automatisé vers les services de publicité foncière (Télé@ctes), l'acte authentique électronique et le Micen, minutier central électronique. Nos échanges au ministère ont également porté sur le statut et les compétences des notaires, leurs instances, et les relations avec l'État. Les marges de manœuvre sont grandes au Kirghizistan et le notariat n'y dispose pas encore d'une représentation unique. Il y a actuellement plusieurs chambres de notaires distinctes.

**OUZBÉKISTAN** — La deuxième étape nous a conduits à Tachkent et à

Samarkand. La transformation du notariat ouzbek s'est faite en un temps record. (Lire à ce propos dans la Lettre n°60 l'entretien avec Dilshod Ashurov, président de la Chambre des notaires de la République d'Ouzbékistan). Après la loi de janvier 2020 instaurant un notariat libéral, la Chambre nationale a été créée dans la foulée. La plupart des notaires exercent à titre privé (885) et seulement 4 sont d'État. Rejoints par notre confrère Valeriu Esanu, notaire à Paris, nous avons visité l'office notarial de Rustam Kurbanov à Samarkand. Le lendemain, nous avons participé à Tachkent à un séminaire à la Chambre des notaires d'Ouzbékistan, en présence des président et vice-président, et d'une délégation de la Chambre fédérale des notaires de Russie. Ambiance très chaleureuse. Nous avons présenté à nos confrères la profession notariale en France, sa déontologie ainsi que l'acte authentique électronique et ses déclinaisons, dont l'acte à distance et la comparution à distance pour établir une procuration, présentation reprise plus tard dans la journée lors d'une rencontre avec les représentants du ministère de la Justice.

**NUMÉRISATION** — Le notariat ouzbek est très avancé en matière de numérisation et de services en ligne. Une plateforme notariale sécurisée et complètement centralisée équipe l'ensemble des offices notariaux et permet d'accéder à de nombreux registres, état-civil, cadastre, fiscalité, registres de gages et d'hypothèques... mais les prérogatives des notaires ouzbeks restent limitées (procurations, contrats de cession de véhicules automobiles, etc.).

**AMBASSEADEURS DE FRANCE** — À Bichkek et à Tachkent, notre délégation a été reçue par François Delahousse, ambassadeur de France au Kirghizistan (à peine une centaine de Français y vivent), et par Aurélia Bouchez, ambassadrice de France en Ouzbékistan. Ils se sont déclarés fort intéressés par les relations établies dans ces pays par le notariat français et y voient un levier pour développer les relations juridiques et économiques.

4. L'entreprise d'État «UKUK» relève du Comité d'État pour les technologies de l'information et des communications auprès du Bureau du procureur général de la République kirghize.

5. Association pour le développement du service notarial.

# Entretien avec Régine Dooh Collins

Présidente de la Chambre nationale des notaires du Cameroun



*Situé en Afrique centrale, le Cameroun compte plus de 26 millions d'habitants. Le notariat du Cameroun est membre de l'Union internationale du notariat (UINL) et de l'Association du notariat francophone (ANF). À l'instar de l'ensemble des pays de la planète, le Cameroun a été touché par la pandémie mondiale et les mesures de sécurité sanitaire prescrites par le gouvernement camerounais le 17 mars 2020 ont impacté le fonctionnement des offices de notaires. La présidente de la Chambre nationale des notaires du Cameroun, Régine Dooh Collins, répond à nos questions.*

*Qu'est-ce que la crise sanitaire a changé dans vos pratiques notariales ?*

À la suite des prescriptions gouvernementales, la Chambre nationale, par circulaire datée du 25 mars 2020, a préconisé la réduction au maximum des interactions au sein des offices (limitation dans la réception des usagers, réduction des horaires d'accès aux offices, report de signatures des actes non essentiels), et l'adaptation des horaires de réception des usagers. Toutes ces mesures ont entraîné un ralentissement de l'activité notariale, d'autant plus que les solutions digitales pour la signature des actes authentiques n'ont pas encore été légalement mises en œuvre au Cameroun.

*Quels sont les projets gouvernementaux susceptibles d'impacter la pratique notariale au Cameroun ?*

Le gouvernement camerounais, par le biais du ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières, procède actuellement à l'instauration d'un guichet unique pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement fiscal et de publicité foncière des actes,

au sein des conservations foncières. Selon le communiqué gouvernemental : « Les innovations et les bénéfices induits par ce dispositif vise la simplification des procédures et la réduction des délais des formalités de l'enregistrement fiscal et de publicité foncière, en les rassemblant en un même lieu... ». La création de ce guichet unique constitue une ambitieuse réforme, avec pour objectif l'amélioration du climat des affaires au Cameroun. Le notariat est étroitement associé à sa mise en œuvre.

*Quels sont les défis et projets du notariat camerounais pour l'avenir ?*

Le principal défi du notariat camerounais est de parvenir à la réforme du statut des notaires, dont l'aboutissement demeure attendu depuis de nombreuses années. La révision des textes organiques de la profession lui permettra de mieux se projeter dans le futur, et de contribuer plus efficacement à l'évolution de la profession notariale sur le continent africain.

*Pourquoi les nouvelles technologies et la numérisation sont-elles devenues incontournables ?*

Elles participent de l'évolution du système d'information, qui touche quasiment tous les domaines. Cette évolution demande à ce que toutes les professions, tous les professionnels, s'adaptent au monde du numérique. Le notariat entretient des liens étroits avec le numérique. L'adoption du numérique se matérialise par son usage dans la gestion interne des offices. Au Cameroun, nombreux sont les notaires qui ont mis en place un système informatisé de traitement et de conservation des actes, ou de gestion administrative de l'office.

*Comment appréciez-vous la coopération notariale franco-camerounaise ?*

Elle est bonne, il faut juste espérer qu'elle puisse être plus fructueuse, notamment en matière d'appui à la formation ou à l'adaptation au numérique.

*Vous êtes membre de l'Association du notariat francophone. En quoi est-ce important ?*

Notre appartenance à l'ANF est importante à plus d'un titre. Il s'agit d'abord d'un cadre de

## LE CHIFFRE

# 64

**c'est le nombre de notaires en activité au Cameroun.**

Une vingtaine de charges est occupée par des liquidateurs (généralement des premiers clercs de notaire en attente de confirmation de leur nomination), à la suite du décès ou de la mise à la retraite du titulaire initial.

coopération qui va au-delà de notre espace géographique africain, ce qui favorise un partage d'expérience plus étendu. Ensuite, par le biais de l'ANF, nous avons activement participé à différents projets d'envergure, par exemple le titrement de la propriété immobilière ou la promotion de l'acte d'état civil pour les enfants,

qui mettent en exergue l'utilité sociale du notariat. Dans l'avenir nous pensons que l'ANF sera d'une grande assistance pour l'intégration des nouvelles technologies comme outils de la pratique notariale, à même de permettre au notaire de remplir ses devoirs, de garantir le contrôle de la capacité et du discernement des usagers, le secret professionnel et la protection des données.

*Quelle vision avez-vous du notaire dans les prochaines années ?*

L'adoption du numérique par le notariat est une réalité. Les notaires doivent mettre au profit de leur profession les avantages des technologies de l'information et de la communication, ce qui nécessite un changement d'habitudes, l'acquisition d'un matériel adéquat, la familiarisation avec de nouveaux «process», la réorganisation des modalités et du temps de travail. En dépit des nombreux avantages que peut offrir le numérique, il est important de préserver l'identité et les principes de la profession notariale dans l'ère du numérique.

# La conférence sur l'avenir de l'Europe et la mobilisation du notariat européen



📺 LIRE LA VIDÉO

Lancée en mai 2021 par le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne, la conférence sur l'avenir de l'Europe appelle les citoyens, les entreprises, les organisations professionnelles, les associations et les ONG à s'exprimer et à débattre des priorités et des défis sur l'avenir de l'Union européenne et de ses 27 États membres. À cette occasion une plateforme dédiée a été mise en place. Les 22 membres du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUe) participent activement à la consultation.



📺 LIRE LA VIDÉO

💬 PAROLES DE...

**Valérie  
Drezet-Humez**

Cheffe de la représentation de la  
Commission européenne en France

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la France assure la présidence du Conseil de l'Union européenne, jusqu'en juin. La présidence du Conseil organise et préside les réunions des ministres des États membres par secteur d'activité, élabore des compromis, rend des conclusions et veille à la cohérence et à la continuité du processus de décision. Elle veille à une bonne coopération entre tous les États membres. Le Conseil est avec le Parlement européen le co-législateur de l'Union européenne. Valérie Drezet-Humez, représentante de la Commission européenne en France, explique en quoi la présidence française est importante et quelles seront ses priorités.

EN SAVOIR PLUS :

UINL : [https://ec.europa.eu/info/index\\_fr](https://ec.europa.eu/info/index_fr)

👁️ VU DE LÀ-BAS

## Des rencontres notariales pour s'informer hors de France



*Que ce soit à Washington, Saint-Pétersbourg, Moscou, Bruxelles, Pékin, Shanghai, Sofia, Varsovie, Bucarest, Phnom Penh, Pékin, Tokyo, Kyoto, Lisbonne, Cracovie ou Madrid, depuis plus de dix ans le Conseil supérieur de notariat organise des Rencontres notariales, en collaboration avec les consulats et les ambassades, à l'attention des Français expatriés avec la participation de notaires français et locaux.*

Le déroulement d'une rencontre notariale est toujours, peu ou prou, le même. Le consul ou l'ambassadeur du pays où elle a lieu accueille les Français avec quelques paroles de bienvenue. Ensuite des notaires français, qui ont fait le déplacement spécialement, parfois accompagnés de confrères locaux ou de juristes du pays quand il n'y pas de notaires, font de rapides exposés sur des sujets très précis qui concernent le droit privé international, le droit des affaires ou la fiscalité, etc.

**EXPOSÉ ET QUESTIONS** — Les sujets abordés concernent les successions, le mariage ou le partenariat avec un conjoint d'une autre na-

tionalité, les contrats de mariage, le divorce, les testaments, les donations, les conséquences parfois inattendues de l'expatriation, la retraite dans tel ou tel pays, etc. Ensuite, les participants posent des questions spécifiques en rapport souvent étroit avec leur situation matrimoniale et/ou patrimoniale. L'ambiance est détendue et conviviale, et la réunion se termine en général par un cocktail qui permet de prolonger les échanges.

**INFORMER LES EXPATRIÉS** — Initiées avec l'appui des sénateurs des Français de l'étranger le 23 juin 2009, les rencontres notariales sont relayées sur place par les Associations représentatives des Français de l'étranger et, le cas échéant, par la Chambre de commerce et d'industrie et/ou le lycée français. Le Conseil supérieur du notariat qui est lié par des accords de coopération avec une vingtaine de pays a ainsi initié plus de 80 Rencontres notariales depuis 2011 permettant à des milliers d'expatriés de s'informer. Pandémie oblige, ces manifestations ont connu un ralentissement ces deux dernières années. Toutefois, des rencontres ont eu lieu le 9 décembre 2021 à l'Institut Français Saint-Pétersbourg et le 13 à l'ambassade de France à Rome. Deux Rencontres se sont également tenues par visioconférence avec les ambassades de Singapour le 26 octobre et de Turquie le 3 novembre.

—  
**EN SAVOIR PLUS :**

- Le guide juridique de l'expatriation
- Trouver un notaire en France : <https://www.notaires.fr/fr/annuaires-notaire>
- Trouver un notaire en Europe : <https://annuaire-des-notaires.eu/>

# Aux côtés des notaires vietnamiens



*Un atelier virtuel en ligne a réuni le 25 novembre 2021 une quarantaine de notaires de l'Association nationale des notaires du Vietnam et son président, Tuan Dao Thanh, ainsi que Corinne Dessertenne-Brossard et Jean Déléage, deux délégués du Conseil supérieur du notariat pour l'Asie du Sud-Est. Objectif : accompagner le notariat vietnamien dans ses évolutions futures.*

**CONTEXTE** — Initiée voilà plus de 25 ans, la coopération franco-vietnamienne a contribué à l'émergence d'un notariat libéral, à l'adoption de la loi notariale du 20 juin 2014 et à la création de l'Assemblée nationale notariale du Vietnam (ANNV) le 14 janvier 2019. Un accord de coopération avec le ministère de la Justice du Vietnam, renouvelé en 2019, définit le programme de formation. Après un premier atelier virtuel en juillet 2021 consacré à la numérisation, celui du 25 novembre a porté sur les prochaines évolutions de la loi notariale vietnamienne et sur l'amélioration des activités notariales pour assurer une meilleure sécurité économique.

**DISCUSSIONS NOURRIES** — La question des formes d'exercice professionnel des études notariales a occupé une grosse partie des échanges. En effet, la loi notariale de 2014 autorise deux formes d'organisation : l'office notarial public et l'office notarial privé qui fonctionne selon la

forme des sociétés en nom collectif. L'exercice notarial individuel est donc interdit, ce qui pose problème dans les zones montagneuses ou éloignées. Ont été envisagés soit la création de bureaux annexes, soit le maintien de notaires publics afin d'assurer un maillage territorial sur l'ensemble du pays.

L'âge de départ à la retraite a également fait l'objet de discussions. Au vu des besoins, il a été suggéré d'être plus souple qu'en France où l'âge de 70 ans est un couperet, et d'envisager la mise en place d'une mesure d'accompagnement comme une attestation de compétences pour aller au-delà.

**AUTRES SUJETS** — D'autres thèmes ont été abordés plus brièvement comme, par exemple, la cession des offices notariaux, les domaines de notarisation qui sont plus restreints qu'en France, l'authentification d'une même transaction par plusieurs notaires et l'utilisation des nouvelles technologies, en développement au Vietnam. Autant de points sur lesquels les notaires vietnamiens attendent l'expertise de leurs confrères français et des conseils pratiques.

À la demande des notaires vietnamiens, le prochain atelier sera consacré, soit à la mutualisation des assurances de responsabilité, soit à la certification.

## AGENDA

## À ne pas manquer

**du 23 au 25.02.2022**

**20<sup>e</sup> anniversaire du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC)** et réunion du RJECC au CSN, dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne.

**du 01 au 03.03.2022**

**Université du notariat franco-russe** à Moscou et dans l'Oblast de Riazan.

**04.05.2022**

**Conférence sur le thème « Numérique en Europe : la justice civile en réseaux »** au CSN, dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne.

**du 23 au 26.06.2022**

**Forum mondial urbain** à Katowice en Pologne.

